



Comité de gestion
de la taxe scolaire
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Régime de gestion des risques

Rapport annuel

2016-2017



Table des matières

Le Régime de gestion des risques en 2016-2017	1
Les faits saillants	1
Les placements du RGR	2
Les perspectives 2017-2018.....	3
Le Régime de gestion des risques en bref	5
Une réponse à des besoins par l'auto-assurance.....	5
Une couverture adaptée à la réalité.....	5
Services étendus à la clientèle	6
Le bilan du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	7
Les rapports d'événements en 2016-2017	7
Les réclamations, les indemnités et les provisions pour 2016-2017.....	10
L'état des revenus, dépenses, indemnités et le coût du RGR	11
Les mesures de prévention	12
Les économies 2016-2017	13
Les bilans révisés des années antérieures (1^{er} janvier 1987 au 30 juin 2017)	15
Dossiers actifs par année scolaire.....	15
Le bilan et l'état des revenus et dépenses	16
Les perspectives	17
Le budget 2017-2018 du RGR et son financement	17
Annexe A Membres du Comité de gestion des risques du RGR pour 2016-2017	21
Annexe B Indemnités payées et réserves – période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	22
Annexe C Revenus et dépenses du RGR – période du 1^{er} janvier 1987 au 30 juin 2017	23
Annexe D Bilan du RGR au 30 juin 2017	24

Le Régime de gestion des risques en 2016-2017

Les faits saillants

Depuis 30 ans, le Régime de gestion des risques (RGR), répond aux besoins des commissions scolaires de l'île de Montréal et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (Comité de gestion) en matière d'auto-assurance en responsabilité civile extracontractuelle.

Le RGR a l'avantage de protéger les commissions scolaires participantes des fluctuations du marché des assurances. De plus, il répond exactement à leurs activités. Il mise sur l'implication des milieux et sur les activités de prévention.

En 2016-2017, les activités de prévention se sont déclinées en deux volets. Premièrement, le Comité de gestion a organisé des activités de sensibilisation et d'information favorisant la prévention des accidents dans les établissements scolaires. Ces activités de formation en responsabilité civile sont offertes aux gestionnaires des commissions scolaires; elles sont également adaptées pour les autres personnels. Deuxièmement, 50 établissements scolaires ont fait l'objet d'une inspection préventive par une firme externe; ils ont bénéficié d'un rapport d'inspection détaillé des différentes composantes de l'établissement. Ce rapport est également transmis aux ressources matérielles de la commission scolaire concernée.

Ces mesures préventives permettent d'améliorer les performances du RGR et, surtout, permettent d'éviter des accidents et ainsi assurer la sécurité des élèves et du personnel des commissions scolaires. Ces mesures touchent un grand nombre d'intervenants et toutes les personnes interpellées sont importantes à la prévention des accidents.

Le RGR, à la demande spécifique des organismes participants, a reconduit un contrat d'assurance afin de répondre à leur besoin en ce qui concerne les voyages étudiants à l'étranger.

En regard du volet d'auto-assurance, les principales données de 2016-2017 sont :

- 17 681 rapports d'événements ont été répertoriés;
- 86 réclamations ont été reçues;
- 65 de ces réclamations font référence à des événements survenus durant cette année.

Au 30 juin 2017, le RGR compte un total de 186 dossiers de réclamations en cours. La provision pour indemnités cumulées s'élève à 1 859 417 \$. Au plan statistique :

- 52 % de cette somme provient des réclamations de la CSDM;
- 22 % de cette somme provient des réclamations de la CSMB;
- 17 % de cette somme provient des réclamations de la CSPI;
- 5 % de cette somme provient des réclamations de la CSEM;
- 4 % de cette somme provient des réclamations de la CSLBP.

Les principales statistiques tirées des 17 681 rapports d'événements sont :

- les blessures corporelles les plus fréquentes touchent la tête;
- les accidents se produisent le plus souvent dans les cours d'école;
- les événements sont plus souvent susceptibles de survenir lors des jeux libres et/ou récréations;
- les rapports proviennent majoritairement de l'ordre d'enseignement primaire;
- les blessures entraînant uniquement une douleur sont nettement les plus fréquentes.

En 2016-2017, la contribution du Comité de gestion au RGR a été fixée à 355 000 \$. Le surplus accumulé du RGR se chiffre à 3 696 492 \$ au 30 juin 2017 et il est suffisant pour assurer la sécurité financière future du RGR, selon la dernière analyse actuarielle du régime.

Le coût du RGR est très bas en comparaison du marché de l'assurance. Le coût moyen établi sur la base des cinq dernières années représente 0,67 \$ par élève. La moyenne des coûts d'assurances de sept commissions scolaires autour de l'île de Montréal pour l'année 2016-2017, se chiffre à 3,45 \$ par élève. Par comparaison, il y a une économie de 642 277 \$ pour l'ensemble des organismes participants.

Les placements du RGR

La valeur marchande du portefeuille du RGR est évaluée à 5 397 597 \$. Le rendement moyen est de 1,866 % au 30 juin 2017, pour des échéances moyennes de 2,73 années.

Les perspectives 2017-2018

La contribution du Comité de gestion est maintenue à 355 000 \$ pour 2017-2018. Le montant de la contribution des commissions scolaires demeure inchangé à 75 000 \$. Les dépenses et les provisions pour indemnités envisagées s'établissent à 684 825 \$.

Pour 2017-2018, comme par le passé, le Comité de gestion souscrit à une police d'assurance excédentaire qui permet de se prémunir contre les réclamations se situant entre 2 M \$ et 5 M \$. L'assurance responsabilité couvrant les voyages des commissions scolaires a également été renouvelée.

Me Malaythip Phommasak
Secrétaire générale et directrice du Service juridique

Le Régime de gestion des risques en bref

Une réponse à des besoins par l'auto-assurance

En 1986, le Conseil scolaire de l'île de Montréal, devenu depuis, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, en partenariat avec les commissions scolaires de l'île de Montréal, initiait un processus de consultations et d'analyses actuarielles pour trouver une solution à l'augmentation spectaculaire des primes d'assurance responsabilité.

La solution : ***le Régime de gestion des risques***

Ce régime d'auto-assurance a pour but premier d'assumer la responsabilité civile extracontractuelle des commissions scolaires participantes, c'est-à-dire la responsabilité envers autrui pour des préjudices corporels, moraux et matériels, sous réserve de certaines exclusions. Il est consigné dans une politique adoptée par le Comité de gestion.

Une couverture adaptée à la réalité

Le RGR couvre l'ensemble des employés, des administrateurs et des dirigeants des organismes participants pour la responsabilité civile générale, alors qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions. La responsabilité civile des stagiaires, lors de stages non rémunérés, est également prévue.

Les administrateurs et dirigeants comprennent les membres du Conseil des commissaires des commissions scolaires et les membres du Comité de gestion qui ont signifié par écrit leur intention de participer au RGR. De plus, tous les membres des conseils d'établissement et des comités divers des organismes participants prévus par la *Loi sur l'instruction publique* sont assimilés à des administrateurs et dirigeants.

Services étendus à la clientèle

Les activités du Comité de gestion liées au RGR se divisent en trois mandats principaux : l'*administration générale*, les *services juridiques* et les *mesures de prévention*.

Administration générale



- Gestion du fonds et du financement
- Perception des revenus et paiement des dépenses et des indemnités
- Dotation en experts-conseils
- Émission de rapports d'analyse et de statistiques
- Production du rapport annuel
- Animation et coordination du comité de gestion des risques

Services juridiques



- Enquête
- Expertise
- Représentation devant les tribunaux

Mesures de prévention



- Production et diffusion de documents d'informations de prévention des accidents
- Assistance téléphonique
- Présentation d'activités de formation et de sensibilisation
- Inspection préventive des établissements scolaires

Les succès du RGR sont intimement liés à l'appui et à la vigilance des représentants de tous les organismes participants. La participation des membres des commissions scolaires au sein du comité de gestion des risques sert d'intermédiaire privilégié avec le milieu.

Toutes les commissions scolaires de l'île de Montréal ainsi que le Comité de gestion participent actuellement au RGR. Cette adhésion est renouvelée automatiquement tant que le RGR demeure en vigueur ou jusqu'à ce qu'un avis de retrait soit transmis par résolution de l'organisme.

Le bilan du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

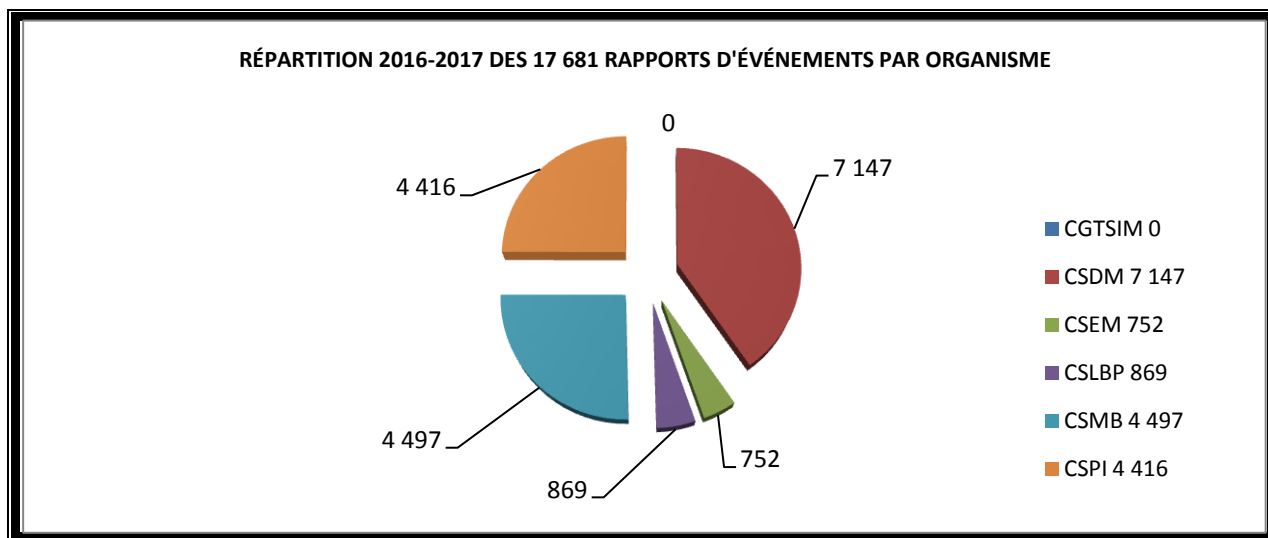
Les rapports d'événements en 2016-2017

Pour la période en cause, 17 681 événements ont été rapportés par les six organismes participants, une augmentation de 20 % par rapport à l'année dernière. Le nombre de rapports d'événements augmente depuis les six dernières années. La population scolaire a augmenté de plus de 12 500 élèves sur la même période. Les organismes participants sont vigilants dans la dénonciation des événements et continuent de dénoncer des événements sans conséquences importantes.

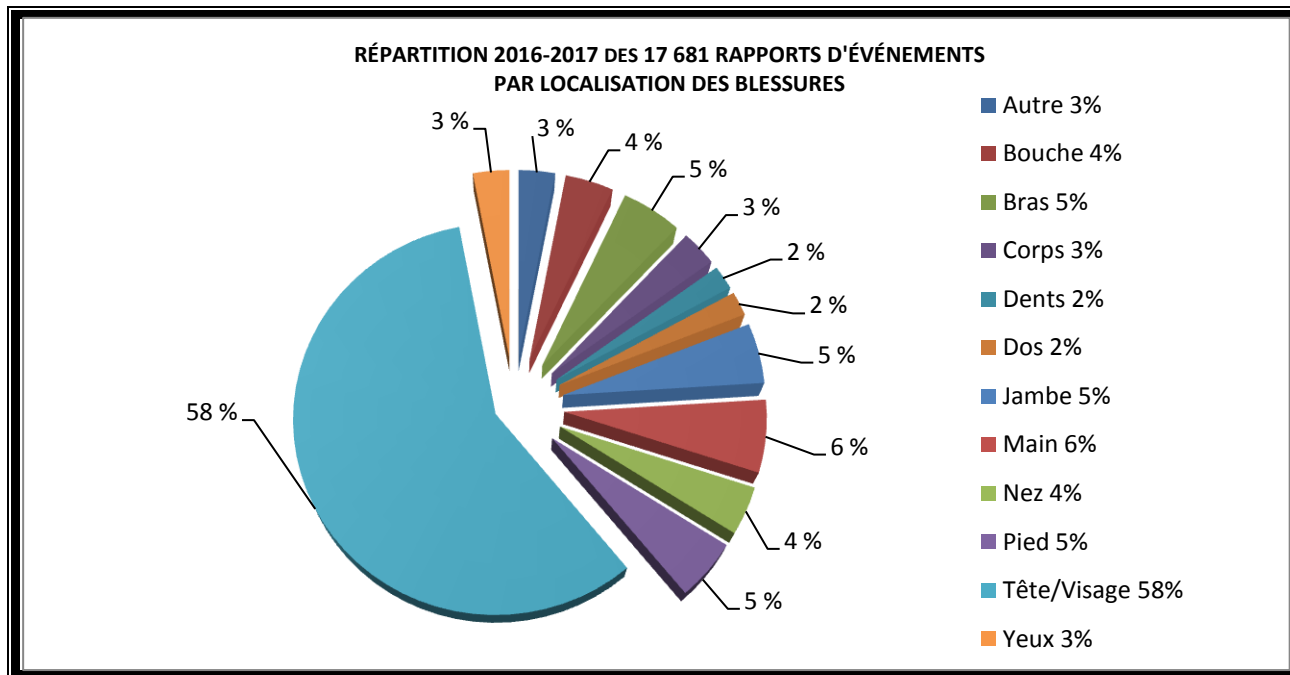
Des 17 681 événements, 86 réclamations ont été reçues dont 65 concernent des événements survenus en 2016-2017. Parmi ces 86 réclamations reçues, 82 sont toujours en cours de traitement et des provisions leur ont été attribuées au 30 juin 2017.

Les faits saillants les plus intéressants à l'égard de la répartition des rapports d'événements sont les suivants :

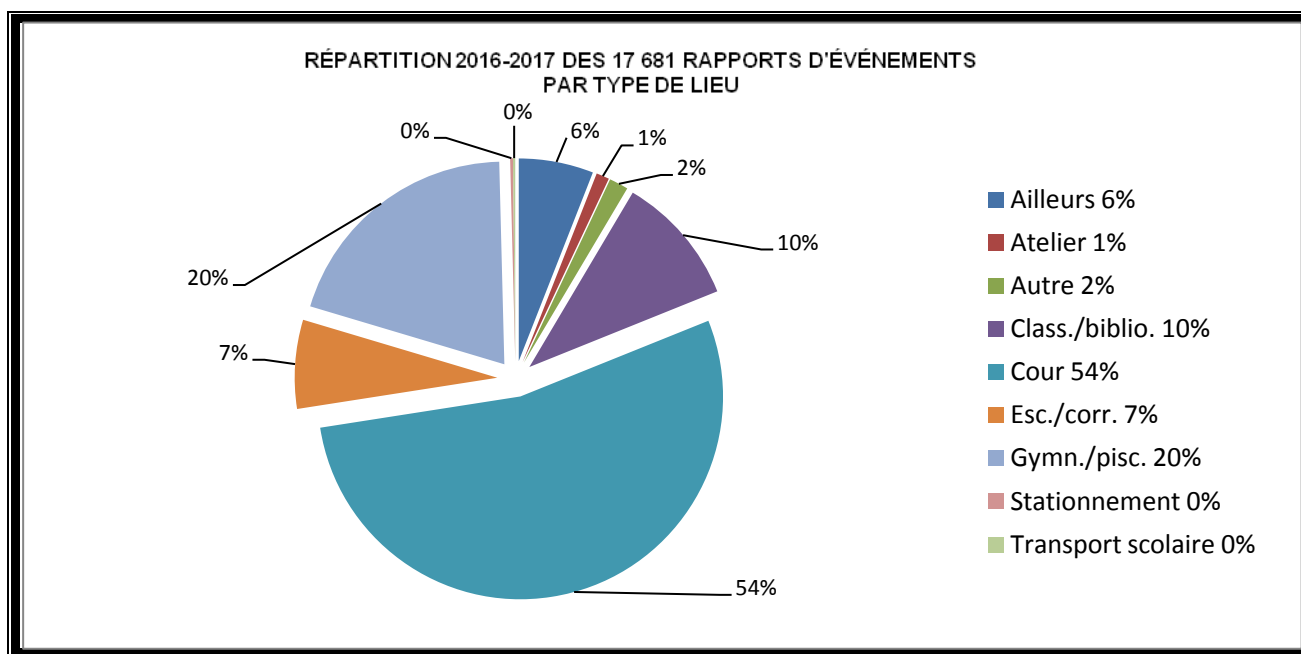
- a) Les rapports reçus sont représentés comme suit :
- 40 % pour la Commission scolaire de Montréal (7 147);
 - 25 % pour la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (4 416);
 - 25 % pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (4 497);
 - 5 % pour la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (869);
 - 5 % pour la Commission scolaire English-Montréal (752).



b) La majorité des blessures se situe au niveau de la tête (71 %).



c) La majorité des événements se sont produits dans les cours d'école (55 %).

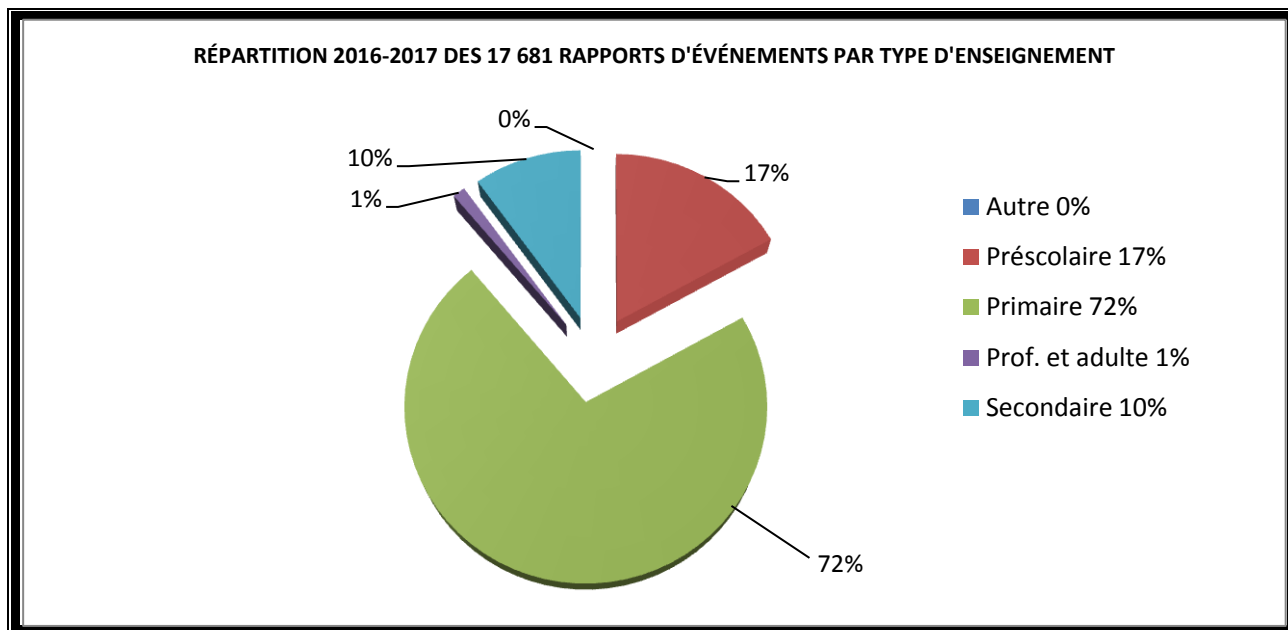


d) Deux types d'activités relatives à l'activité physique sont à l'origine de 73 % des accidents :

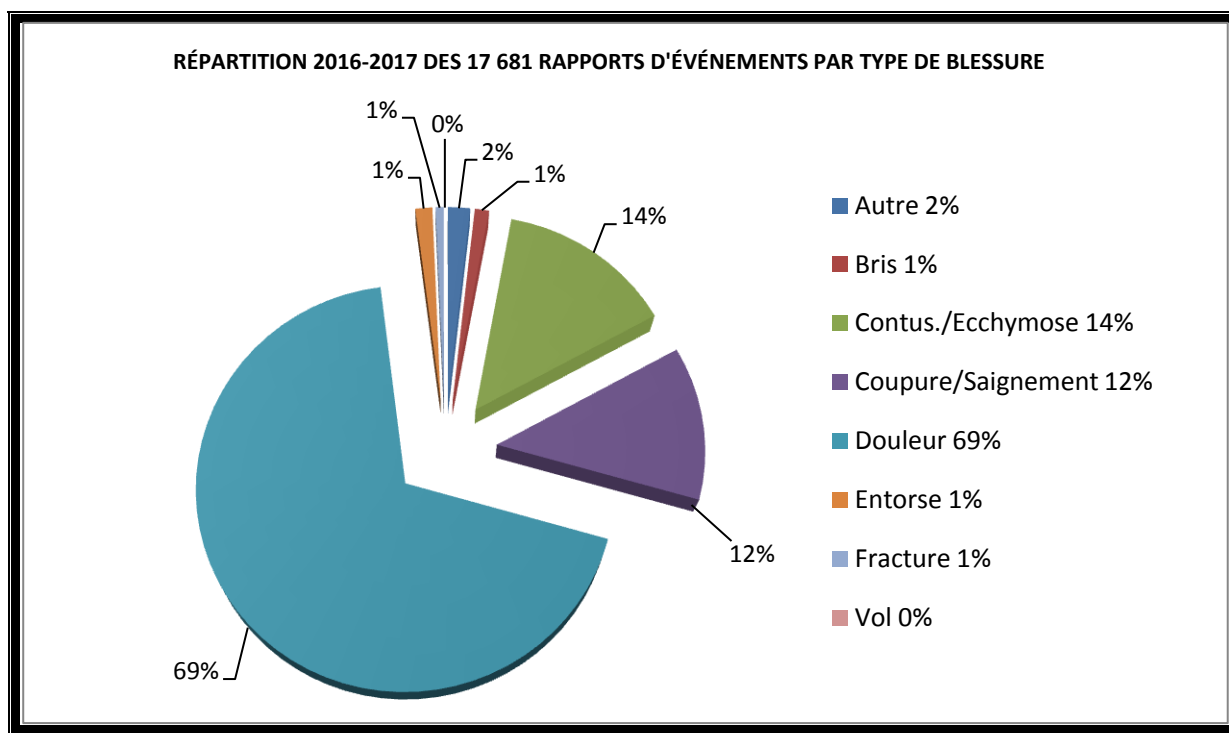
- 58 % lors des récréations et jeux libres;
- 15 % lors des cours d'éducation physique;

e) Les garçons sont impliqués dans 62 % des événements.

f) Le niveau d'enseignement primaire se voit attribué 73 % des événements.



g) La nature des blessures est répartie en huit groupes dont les plus fréquentes (90 %) sont les douleurs (64 %), les contusions et ecchymoses (14 %) et les coupures (12 %). En analysant ces données, seulement 4 % des événements rapportés comportent un préjudice corporel. Il s'agit de 635 événements sur un bassin de plus de 230 876 élèves.



Les réclamations, les indemnités et les provisions pour 2016-2017

En 2016-2017, 65 événements rapportés ont donné lieu à des réclamations, représentant 0,4 % des événements rapportés.

Une provision pour indemnités est attribuée à chaque réclamation dès l'ouverture du dossier. Elle sera ajustée en cours de traitement et radiée lors de la fermeture du dossier, soit par règlement hors cour, par jugement, par paiement d'un tiers ou par prescription.

Les 86 réclamations reçues cette année ont cheminé de la façon suivante : trois réclamations ont généré des indemnités de 9 084 \$, un autre dossier a été payé directement par l'école et 82 réclamations sont pendantes, engendrant des provisions pour indemnités de 756 034 \$.

Dans l'éventualité où toutes ces réclamations donnaient lieu à un versement d'indemnités conformément au montant des provisions, elles seraient défrayées, en partie, par les franchises des commissions scolaires, pour une somme de 137 563 \$ tandis que le RGR en assumerait 618 471 \$.

L'Annexe B présente les montants des provisions pour indemnités à payer à la suite des réclamations connues au 30 juin 2017. À cette même date, 186 dossiers de réclamations sont toujours en traitement pour une provision pour indemnité de 1 859 417 \$. La répartition de cette provision par organisme est la suivante :

52 % Commission scolaire de Montréal	3 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
22 % Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	5 % Commission scolaire English-Montréal
17 % Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	1 % Comité de gestion

Les 86 réclamations reçues en 2016-2017 proviennent des commissions scolaires suivantes :

40 % Commission scolaire de Montréal	5 % Commission scolaire Lester-B.-Pearson
25 % Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	4 % Commission scolaire English-Montréal
26 % Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	0 % Comité de gestion

L'état des revenus, dépenses, indemnités et le coût du RGR

L'Annexe C représente les revenus et dépenses du RGR pour l'année 2016-2017. Les dépenses, sans tenir compte des indemnités, représentent 342 933 \$ dont :

- 102 370 \$ pour l'assurance excédentaire et l'assurance couvrant les voyages à l'étranger;
- 240 563 \$ pour l'administration et la prévention.

Les indemnités et les provisions pour indemnités ont généré une dépense de 411 995 \$ pour l'année courante. Cette somme est composée de 354 471 \$ pour les indemnités et de 57 524 \$ pour les franchises excédentaires. Les provisions pour indemnités des réclamations des années antérieures ont nécessité un ajustement de 201 757 \$. Cette correction de la provision des années antérieures augmente les coûts du Régime pour l'année 2016-2017. Ainsi, le coût du Régime devient de 352 736 \$, pour cette même année.

Les revenus ont totalisé 549 857 \$ dont :

- 355 000 \$ pour la contribution du Comité de gestion;
- 75 000 \$ pour la contribution des commissions scolaires;
- 119 857 \$ de revenus d'intérêts.

Il résulte un déficit d'exercice de 3 314 \$ qui est épongé par le surplus accumulé. Ce surplus accumulé se chiffre à 3 696 492 \$ au 30 juin 2017.

Pour calculer le coût du RGR par élève, un coût moyen sur cinq ans est utilisé afin d'équilibrer les coûts provenant de la révision des provisions pour indemnités des années antérieures. Le coût moyen par élève calculé en 2016-2017 est de 0,67 \$ comparativement à 0,40 \$ l'an dernier.

Les mesures de prévention

Les mesures de prévention sont principalement constituées des activités de sensibilisation et d'information, et des inspections de prévention. Elles ont pour objectif de diminuer la fréquence et la gravité des accidents et de diminuer les risques.

Une somme de 80 578 \$ a été consacrée à diverses activités de prévention dans le cadre du RGR au cours de l'année 2016-2017.

Durant l'année 2016-2017, 50 établissements ont fait l'objet d'une visite d'inspection générale de prévention. Cette opération a coûté 25 821 \$. À chaque année, le RGR assume le coût des services d'une firme spécialisée dans le domaine pour procéder à la visite d'environ 10 % du parc immobilier des commissions scolaires de l'île de Montréal. Les corrections suggérées par ces rapports sont transmises tant à l'établissement qu'au département des ressources matérielles de la commission scolaire concernée.

Des outils de prévention tels que le « Manuel de responsabilité civile dans les écoles » et le « Guide de sécurité de certaines activités sportives et parascolaires » sont disponibles pour les directeurs d'établissements et les organisateurs d'activités. Avec la collaboration des membres du comité RGR, la promotion de ces outils est faite de façon continue.

Les économies 2016-2017

Le coût de l'assurance responsabilité de sept commissions scolaires environnant l'île de Montréal a été recensé et comparé au coût du volet assurance du RGR. Le coût moyen de ces sept commissions scolaires se situe à 3,45 \$ par élève. Le coût du volet assurance du RGR, établi sur la moyenne des coûts des cinq dernières années, a été de 154 245 \$ soit l'équivalent d'un coût de 0,67 \$ par élève. En effet, en souscrivant à des polices d'assurances équivalentes, sur la base de la moyenne du coût d'assurance des sept commissions scolaires environnantes, la prime aurait été, compte tenu des 230 876 élèves, de 796 522 \$. Il s'agit d'une économie de 642 277 \$ pour l'année.

Le surplus accumulé du RGR s'établit, en date du 30 juin 2017, à 3 696 492 \$. Le RGR est en très bonne santé financière selon l'étude actuarielle du Régime effectuée avec les données compilées au 30 juin 2011. Cet état de fait permet de conserver le montant de franchise pour les commissions scolaires au niveau actuel sans aucune augmentation, et ce, depuis plus de 20 ans.

Le RGR présente des avantages certains au plan de la prévention, de l'expertise juridique, des formations, des publications, de l'analyse des risques encourus ainsi que de la stabilité des coûts de la couverture.

Les bilans révisés des années antérieures

(1^{er} janvier 1987 au 30 juin 2017)

Au terme de chaque année scolaire, les bilans annuels antérieurs sont révisés à la lumière de l'évolution des dossiers (règlements hors cours, jugements des tribunaux, paiements par un tiers, prescriptions, etc.).

Voici l'état des dossiers encore actifs selon leur année de signalement :

- ↵ 1987-1988 à 1994-1995 : années fermées
- ↵ 1995-1996 : 1 dossier actif
- ↵ 1996-1997 à 1998-1999 : années fermées
- ↵ 1999-2000 : 1 dossier actif
- ↵ 2000-2001 à 2007-2008 : années fermées
- ↵ 2008-2009 : 2 dossiers actifs
- ↵ 2009-2010 : 1 dossier actif
- ↵ 2010-2011 : 1 dossier actif
- ↵ 2011-2012 : année fermée
- ↵ 2012-2013 : 4 dossiers actifs
- ↵ 2013-2014 : 16 dossiers actifs
- ↵ 2014-2015 : 48 dossiers actifs
- ↵ 2015-2016 : 47 dossiers actifs
- ↵ 2016-2017 : 65 dossiers actifs

Le bilan et l'état des revenus et dépenses

L'annexe C présente les états des revenus et dépenses 2016-2017 du RGR.

Globalement, pour les 30,5 années en cause :

- Les revenus totalisent 16 379 585 \$;
- Les dépenses diverses du RGR totalisent 12 683 093 \$
- Il y a un surplus accumulé au 30 juin 2017 de 3 696 492 \$.

L'annexe D représente le bilan du RGR au 30 juin 2017.

Les perspectives

Le budget 2017-2018 du RGR et son financement

Le financement du RGR se compose de quatre sources. Elles sont estimées comme suit :

- 355 000 \$ qui sera la contribution du Comité de gestion;
- 114 000 \$ provenant des revenus d'intérêts;
- 75 000 \$ de contribution des cinq commissions scolaires;
- 140 825 \$ d'appropriation du surplus accumulé.

Les dépenses projetées se chiffrent à 684 825 \$ et comprennent notamment :

- 250 000 \$ attribués à la provision pour indemnités à la suite d'événements dont le coût dépasse la franchise de 2 500 \$;
- 249 400 \$ attribués à la prévention;
- 185 425 \$ destinés à l'administration du RGR.

LES ANNEXES

Annexe A

MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES DU RGR POUR 2016-2017

Commission scolaire English-Montréal	Me Benoît Duhême
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	Me François Hamel Me Geneviève Dugré
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	Me Marie-France Dion
Commission scolaire de Montréal	Me Jean Renaud
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	Mme Sylvie Boudreault M. Richard Papineau
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	Me Malaythip Phommasak Me Magdalena Sokol M. Jean Claude Goulet

Nous désirons souligner leur engagement et leur expertise et les en remercier.



RÉGIME DE DESTION DES RISQUES

Provision pour indemnités à payer

=> 01 juillet 2016 au 30 juin 2017

	Provision pour indemnités à payer				Variation Fonds RGR	Provision pour franchise excédentaires à payer		Variation Franchises exc.
	Au 30 juin 2017		Au 30 juin 2016			30 juin 2017	30 juin 2016	
	Fonds RGR	C.S.	Fonds RGR	C.S.		Col X - anal. Rés	Col X - anal. Rés	
	Col M - anal. Rés	Col L - anal. Rés	Col M - anal. Rés.	Col N - anal. Rés		B-F	L-N	
1993-1994	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994-1995	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995-1996	0,00	1,00	37 500,00	2 500,00	(37 500,00)	0,00	0,00	0,00
1996-1997	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997-1998	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998-1999	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999-2000	63 784,00	2 500,00	63 784,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000-2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001-2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002-2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003-2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004-2005	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005-2006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006-2007	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007-2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2008-2009	61 042,00	2 500,00	61 042,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009-2010	4 753,00	0,00	4 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010-2011	12 713,00	0,00	12 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011-2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306,25	(306,25)
2012-2013	108 500,00	7 500,00	208 500,00	23 022,00	(100 000,00)	0,00	0,00	0,00
2013-2014	224 500,00	34 422,00	162 001,00	73 194,00	62 499,00	3 787,47	40 052,34	(36 264,87)
2014-2015	388 035,00	76 921,00	589 865,00	81 923,00	(201 830,00)	36 979,64	32 439,39	4 540,25
2015-2016	332 500,00	80 723,84	286 500,00	70 826,29	46 000,00	34 458,18	20 975,29	13 482,89
2016-2017	354 470,96	104 551,00	0,00	0,00	354 470,96	57 523,75	0,00	57 523,75
Total	1 550 297,96 \$	309 118,84 \$	1 426 658,00 \$	256 465,29 \$	123 639,96 \$	132 749,04 \$	93 773,27 \$	38 975,77
	1 859 416,80		1 683 123,29					
Registre	<u>1 859 416,80</u>		<u>1 683 123,29</u>					



Régime de gestion des risques

ANNEXE C

Revenus et dépenses

Pour les périodes du 1er janvier 1987 au 30 juin 2017

	Cumulatif 1987-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cumulatif 1987-2017
REVENUS												
Contribution du Comité de gestion	6 181 319 \$	355 000 \$	55 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	355 000 \$	9 431 319 \$
Contribution des commissions scolaires	1 282 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	2 032 000
Revenus d'intérêts	3 424 831	214 254	202 929	177 154	163 208	141 099	116 242	114 277	110 896	114 655	119 857	4 899 402
Revenus divers	16 386	16	257	157	48	0	0	0	0	0	0	16 864
	10 904 536 \$	644 270 \$	333 186 \$	607 311 \$	593 256 \$	571 099 \$	546 242 \$	544 277 \$	540 896 \$	544 655 \$	549 857 \$	16 379 585 \$
DÉPENSES												
Indemnités année courante												
Indemnités	3 573 951 \$	287 903 \$	274 723 \$	226 417 \$	288 271 \$	492 851 \$	205 300 \$	165 500 \$	498 001 \$	286 500 \$	354 471 \$	6 653 888 \$
Franchises excédentaires	78 060	53 639	66 537	35 900	41 512	44 824	27 887	20 045	23 017	20 975	57 524	469 920
Indemnités années antérieures												
Indemnités	s/o	s/o	s/o	58 135	186 906	(582 956)	(212 013)	(459 820)	(150 844)	(422 729)	(183 515)	(1 766 836)
Franchises excédentaires	s/o	s/o	s/o	(46 674)	(7 109)	(66 574)	(69 464)	(50 078)	(27 731)	(33 121)	(18 242)	(318 993)
Prévention	1 044 495	63 405	72 473	106 439	122 507	98 435	110 968	106 271	86 921	77 160	80 578	1 969 652
Assurance excédentaire et voyage	765 873	89 348	106 370	104 936	102 436	104 936	108 870	108 870	102 370	102 370	102 370	1 798 749
Administration												
Rémunération	1 379 934	99 628	97 068	98 803	99 279	99 784	101 763	103 503	105 546	105 795	111 172	2 402 275
Services et contrats	530 037	42 330	10 156	44 557	46 821	59 777	24 382	9 046	42 319	16 815	20 357	846 597
Autres dépenses	301 589	26 849	27 272	26 900	27 337	27 078	38 968	28 323	27 116	27 077	28 456	586 965
Compensations et adhésions	40 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 876
	7 714 815 \$	663 102 \$	654 599 \$	655 413 \$	907 960 \$	278 155 \$	336 661 \$	31 660 \$	706 715 \$	180 842 \$	553 171 \$	12 683 093 \$
SURPLUS (DÉFICIT)	3 189 721 \$	(18 832) \$	(321 413) \$	(48 102) \$	(314 704) \$	292 944 \$	209 581 \$	512 617 \$	(165 819) \$	363 813 \$	(3 314) \$	3 696 492 \$
COÛT DU RÉGIME	3 229 103 \$	385 427 \$	378 940 \$	371 663 \$	622 197 \$	38 621 \$	109 451 \$	(188 888) \$	508 898 \$	(10 973) \$	352 736 \$	5 797 175 \$
Coût moyen sur 5 ans (total sur 30 ans)		337 938 \$	378 760 \$	349 499 \$	434 316 \$	359 370 \$	304 174 \$	190 609 \$	218 056 \$	91 422 \$	154 245 \$	193 239 \$
Coût par élève (coût moyen sur 5 ans)						1,64 \$	1,38 \$	0,85 \$	0,97 \$	0,40 \$	0,67 \$	



**Régime de gestion des risques
Bilan au 30 juin 2017**

Actif	30 juin 2017	30 juin 2016
Comptes à recevoir – commissions scolaires	8 105,58 \$	12 500,00 \$
Avances au Comité de gestion	550 074,96 \$	479 304,52 \$
Placements à long terme	4 806 641,37 \$	4 713 608,88 \$
Intérêts courus sur les placements	16 305,39 \$	15 465,03 \$
	5 381 127,30 \$	5 220 878,43 \$
Passif	30 juin 2017	30 juin 2016
Frais courus à payer	1 588,89 \$	641,32 \$
Provision pour indemnités	1 550 297,96 \$	1 426 658,00 \$
Provision pour franchises excédentaires	132 749,04 \$	93 773,27 \$
Réserve du Fonds	3 696 491,41 \$	3 699 805,84 \$
	5 381 127,30 \$	5 220 878,43 \$